

CONSEIL INTERCOMMUNAL

AMENDEMENT No 1 au préavis No 06/2026 du Comité de direction AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA *Projet de signalisation dynamique – Choix d'un projet pilote*

1. Amendement proposé

En application de l'art. 79, let. c, du Règlement du Conseil intercommunal, le Comité de direction propose de modifier comme suit la deuxième conclusion de son préavis No 06/2026 du 21 mai 2026, relative à l'octroi du crédit d'investissement :

Texte actuel	Texte amendé
de lui octroyer, à cet effet, un crédit d'investissement de CHF 120'000 maximum ;	de lui octroyer, à cet effet, un crédit d'investissement de CHF 130'000 maximum ;

Les quatre autres conclusions demeurent inchangées.

2. Motif

Le préavis chiffre le logiciel VMS de gestion des panneaux à LED à CHF 19'250 HT, soit CHF 38'500 HT diminués d'un rabais de 50 % de Swisstraffic SA, subordonné à la « mise en service ultérieure d'un site supplémentaire en l'espace de 2 ans à partir du début du projet pilote présent ».

Cette condition porte sur la mise en service et non sur la commande, et son délai court dès le début du projet pilote. Sa réalisation dépend d'autorisations relevant notamment de la DGMR, dont les délais ne peuvent être garantis. Le Comité de direction estime qu'il ne peut fonder une demande de crédit sur un avantage dont la réalisation lui échappe ; le présent amendement fonde donc le crédit sur le plein tarif.

Le Comité de direction négociera par ailleurs avec Swisstraffic SA une reformulation de cette clause, portant sur la commande d'un site supplémentaire dans un délai de trois ans — négociation qui relève de la compétence que lui confère déjà la dernière conclusion du préavis (signature de tous actes et conventions). Si elle aboutit, l'économie de CHF 19'250 HT (CHF 20'809 TTC) sera acquise et le solde du crédit ne sera pas utilisé.

3. Incidence financière

Investissement à charge de l'ASR	Préavis No 06/2026	Amendement
Logiciel VMS de gestion des panneaux à LED	CHF 19'250 HT	CHF 38'500 HT
Autres postes (inchangés)	CHF 71'600 HT	CHF 71'600 HT
Total	CHF 90'850 HT CHF 98'209 TTC	CHF 110'100 HT CHF 119'018 TTC
Crédit d'investissement sollicité	CHF 120'000 TTC	CHF 130'000 TTC

Il en résulte que le crédit de CHF 120'000 sollicité dans le préavis couvre, à CHF 982 près, la variante sans rabais. Le porter à CHF 130'000 rétablit une marge d'aléas de 9,2 %, justifiée notamment par les conditions particulières de l'offre du 27 mars 2026, qui excluent expressément les hausses de coûts des matériaux.

La participation de la Commune de Montreux (CHF 44'510 HT) demeure inchangée, le logiciel VMS relevant exclusivement de la part de l'ASR. Les autres éléments de la demande de crédit au sens de l'art. 97 du Règlement sont inchangés (financement, amortissement sur 5 ans, charges d'exploitation dès 2027), hormis la charge annuelle d'amortissement, qui passe d'environ CHF 20'000 à environ CHF 24'000.

Clarens, le 28 août 2026

COMITE DE DIRECTION

Le Président



Bernard Degex



Le Secrétaire



Clément Leu